



ARRONDISSEMENT DE VERDUN

CANTON DE VERDUN-CENTRE

ARRETE DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Le Maire de la Commune de DUGNY SUR MEUSE 55100 ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L2212-5, L2122-28, L2122-22,
- Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225;
- Vu le Code Pénal Article R 26;
- Vu le Code de la Route et notamment le Chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 4 des parties législative et réglementaire relatif aux pouvoirs de police de la circulation,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,
- Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – « signalisation temporaire »), approuvé par l'arrêté interministériel des 5 et 6 novembre 1992 modifié les 4 et 5 janvier 1995,
- Vu la demande formulée par l'entreprise EUROVIA en date du 10 juin 2021, par laquelle elle sollicite l'autorisation de réglementer la circulation, rue des Lilas à DUGNY SUR MEUSE, pendant les travaux de réfection de trottoirs prévus à partir du 16 juin 2021 ;
- Considérant que la sécurité de la circulation routière l'exige,

ARRETE

Article 1

La circulation générale de tous les véhicules sera réglementée, située dans la rue des Lilas à DUGNY SUR MEUSE pendant la durée des travaux à partir du 16 juin 2021 jusqu'à la fin des travaux. Pendant cette période, le stationnement et la circulation seront réglementés sur toute la longueur du chantier.

Article 2

La signalisation découlant des présentes prescriptions sera conforme aux dispositions réglementaires susvisées, et mise en place par le personnel désigné pour l'exécution des travaux.

Article 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de DUGNY SUR MEUSE.

Article 4

Madame le Maire de la commune de DUGNY SUR MEUSE, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dugny sur Meuse, le 10 Juin 2021

Le Maire,
VOL Fabricia

